

COMPTABILISÉE LE 26.05.2025 PAR AGF

**INCENDIE****Protection Incendie**

SARL CAPITAL 7622.45€ - APE : 3299Z - SIRET 931 099 048 00015

04 93 730 733100 Chemin du Val de Cagne
06800 Gagnes/Mer

www.fb-incendie.com - info@fb-incendie.com

VILLA TOBIAS
C/O GRAMMATICO
 42 avenue de l'Arbre Inferieur
 06000 NICE

VILLA TOBIAS
 52 RUE SMOLETT
 06000 NICE

Le 19/05/2025

Facture : EX052560380

Type contrat	Désignation	Quantité	PU HT	Montant total HT
	SUITE AU DEVIS ACCEPTE AN/PRO/7106 INTERVENTION DU 06/05/25 BI31009 BON A PAYER DME BAC A SABLE + SABLE + ABSORBANT	1	145.75	145.75

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois maximum le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. Attention, à 90 jours à réception de la facture, Noexia prendra en charge le recouvrement de la facture.

 Secteur : AM
 EX052560380
 REF : 521 699
 Montant à régler
 174.90 €



Montant HT	145.75
Montant TVA (20 %)	29.15
Montant TTC	174.90 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

(Valable en France métropolitaine) Le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions de vente et les accepte lors d'une passation de commande. Tout amendement devra être soumis à un accord écrit.

PRIX :

Les prix de nos tarifs sont établis hors taxes. Ils ne constituent pas un engagement de notre part et sont sujets à modification, sans préavis, en fonction des conditions économiques, fiscales, monétaires ou douanières et des améliorations techniques apportées à nos produits. Les commandes sont acceptées au tarif en vigueur à leur date de réception. Par dérogation aux stipulations du présent article, nos prix seront révisés de toutes nouvelles taxes, contributions ou frais générés par une évolution de la législation visant notamment la conformité de nos produits, la prévention et la gestion des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) ainsi qu'à leur élimination, à leur traitement et à leur valorisation (décret n°2005-829 du 20 juillet 2005) sans que cette liste soit limitative.

PRODUITS : Les caractéristiques, dimensions, poids, photos, représentations graphiques spécifiées dans nos catalogues n'ont qu'une valeur indicative. Nous nous réservons la possibilité de remplacer le produit spécifié dans une commande même après réception de celle-ci, sans toutefois que les caractéristiques essentielles du produit considéré n'en soient affectées. **RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** En application de la loi 80 335 du 12-05-1980, les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral et sans réserve de la créance correspondante. Si les marchandises ne sont plus récupérables, l'acheteur devra nous autoriser à percevoir directement de l'utilisateur le montant intégral de ses factures.

TRANSFERT DES RISQUES :

Les risques et la responsabilité des produits vendus sont transférés au client dès la prise en charge de ceux-ci par les transporteurs au départ de nos entrepôts même en cas de livraison franco. En cas de perte ou d'avarie lors de la réception, le client devra émettre ses éventuelles réserves sur le bon de livraison et devra adresser sa réclamation par lettre recommandée au transporteur et nous en aviser par écrit dans un délai de 48 h.

DÉLAIS :

Nos délais sont donnés à titre indicatif. Un retard ne peut en aucun cas justifier une annulation de commande ou donner lieu à des pénalités. Notre société est dégagée de plein droit de tout engagement relatif au délai - dans le cas de non respect des conditions de paiement par l'acheteur, - en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté tels que grève, incendie, etc...

RECLAMATIONS :

Elles devront être formulées par écrit dans les 48 h à partir de la réception et ne doivent pas faire obstacle au règlement des factures.

ANNULATION :

L'annulation d'une commande ne sera acceptée qu'avec notre accord écrit précisant les termes nous indemnisanst des frais déjà engagés.

GARANTIE :

Notre matériel est garanti pièces et main d'œuvre contre tous vices de fabrication pendant 1 an à compter de la date de sa livraison. La garantie ne couvre pas les piles et batteries. Le retour ne dispense pas du règlement à l'échéance prévue. En aucun cas, l'appareil sur lequel une pièce défectueuse sera à changer ou à réparer ne pourra être remplacé et son immobilisation ne pourra donner droit à une indemnité pour quelque cause que ce soit. Toute utilisation anomale ou non-conforme aux prescriptions du constructeur, toute transformation, modification d'une manière entraînera la cessation de la garantie. Il en sera de même si les marques ou les numéros de série sont enlevés ou modifiés. Toute intervention sur un matériel reconnu en bon état de fonctionnement sera facturée. Nous déclinons toute responsabilité en ce qui concerne les conséquences dommageables pouvant résulter de l'utilisation de nos produits.

JURIDICTION : En cas de contestation, le Tribunal de Commerce d'Antibes sera seul compétent.